







Concours national de la Résistance et de la Déportation  
Liste des ouvrages utilisés en classe

Titres		Etat.		Maitre
		M	B	
<u>Arithmétique:</u>				
U. Royet et P. Loust	CM (CEP)	6+	6	1 élève 1 maître
	CE	20	1	1
<u>Langue française</u>				
Lecture Bouillot	CE et M.	14		1
	CM et EE.P.	1		
	C.P.	2		
	C.E.	9	1	1
Boutey	C.P.	1		
	CM 1 <sup>er</sup> degré.	15		1
Dumas	1 <sup>er</sup> livre.	1		
	CE	1		
	CM	9	1	1
Souche	CE 2 <sup>o</sup> degré	3		1
Grammaire Maquet	CM	9		1
	CM et S.		9	
	CE	6		1
Vocabulaire Carré	CE	15	10	1
	CM et S.	2		1 élève 1 maître
Gabor Gillard	CE	1		
	CM	1		1
	1 <sup>er</sup> livre	9		1
Grammaire Souche	CE		6	

Titres		Etat		Maitre
		M	B	
<u>Histoire</u>				
Suisse	CE	12		1
	CM	8		1
<u>Géographie</u>				
Brodard (Seine et Marne)		3		1
Jamès, Rogozny, Valorde	CE.P. CE	47		1
Galloudec et Maurice.	CE		10	
	CM		1	1
Lemonnier - Schraeder Dubois	CE		16	
	CM		3	1
<u>Morale</u>				
Peignot Bernat	livre unique	7		1
<u>Sciences</u>				
Boutillaud et Ramié	CM et S	7		1
<u>Méthode de lecture</u>				
Gabor Gillard	1 <sup>er</sup> livre	3		
	2 <sup>o</sup> livre	6	1	1
<u>Orthographe</u>				
Mourmier		5		

livres laissés:  
1<sup>er</sup> livre Henry J.  
2<sup>e</sup> Ch. Guenet.  
2<sup>e</sup> Bernault P.

Notes de services relatives à la mise en place de l'instruction religieuse : 1<sup>er</sup> nov. 1941 et 17 avril 1943

Commune de Chery-en-Sereine

## Instruction Religieuse (Facultative) <sup>(1)</sup>

Date du 16 Avril 1941

Cours et heures fixés par le Ministère du Culte

Mardi = de 15 h. à 16 h.  
 Vendredi = de 8 h. à 9 h. } Soirée

à compter rentrée d'Octobre 1942 : } Mercredi = de 8 h. à 9 h. } Soirée  
 } Vendredi = de 15 h. à 16 h. } Soirée

Afin de récupérer les heures consacrées à l'Instruction Religieuse et après entente entre la Municipalité, le Ministère du Culte et les membres du personnel enseignant, les heures d'entrée et de sortie des classes sont ainsi fixées :

	Matin (Heures Soirée)		Soir	
Lundi	de 8 h. à 11 <sup>h</sup> 30	= 3 <sup>h</sup> 30	de 13 h. à 16 h.	= 3 h.
Mardi	de 8 h. à 11 <sup>h</sup> 30	= 3 <sup>h</sup> 30	de 13 h. à 15 h.	= 2 h.
Mercredi	de 8 h. à 11 <sup>h</sup> 30	= 3 <sup>h</sup> 30	de 13 h. à 16 h.	= 3 h.
Vendredi	de 9 h. à 11 <sup>h</sup> 30	= 2 <sup>h</sup> 30	de 13 h. à 16 h.	= 3 h.
Samedi	de 8 h. à 11 <sup>h</sup>	= 3 <sup>h</sup>	de 13 h. à 16 h.	= 3 h.
		16 h.		14 h.

*(Heures de récupération modifiées en rapport avec le noir encore rouge ci. dessus.)*

Total des heures d'enseignement Obligatoire ... 30 h.

Heure Soirée approuvée de 6 novembre 1941  
 Inspecteur primaire

Chery-en-Sereine, le 1<sup>er</sup> Novembre 1941  
 Le Maire, *Dagge*

(1) Aucun élève ne sera admis en classe pendant les heures d'Instruction Religieuse -

Commune de Chery-en-Sereine

## Instruction religieuse

Lundi de 10<sup>h</sup> à 11<sup>h</sup>  
 Vendredi de 15<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>

Ecole de garçons

Afin de récupérer les heures consacrées à l'Instruction Religieuse et après entente entre la Municipalité le Ministère du culte et les membres du corps enseignant, les heures d'entrée et de sortie des classes sont ainsi fixées :

	Matin		Soir	
Lundi	de 11 <sup>h</sup> à 13 <sup>h</sup>	= 2 h	de 15 <sup>h</sup> à 18 <sup>h</sup>	= 3 h
Mardi	de 9 <sup>h</sup> à 13 <sup>h</sup>	= 3 h 1/2	de 15 <sup>h</sup> à 18 <sup>h</sup>	= 3 h
Mercredi	de 9 <sup>h</sup> 1/2 à 13 <sup>h</sup>	= 3 h 1/2	de 15 <sup>h</sup> à 18 <sup>h</sup>	= 3 h
Vendredi	de 9 <sup>h</sup> 1/2 à 13 <sup>h</sup>	= 3 h 1/2	de 15 <sup>h</sup> à 17 <sup>h</sup>	= 2 h
Samedi	de 9 <sup>h</sup> 1/2 à 13 <sup>h</sup>	= 3 h 1/2	de 14 <sup>h</sup> 30 à 17 <sup>h</sup> 30	= 3 h
		16 h		14 h

Total des heures d'Enseignement Obligatoire 30 h

Lu. et approuvé  
 FONTAINEBLEAU 5 MAI 1943  
 L'inspecteur primaire

Chery-en-Sereine le 17 Avril 1943.  
 Le Maire  
*Waguel*

Note de service comprenant les consignes de la Défense passive en cas de bombardement, année scolaire 1943-1944

# Défense passive

en cas de Combats aériens

- Consignes :
- i au signal debout! en rang! se lever en silence et prendre sa place de sortie
  - ii se munir de manteau ou capuchon
  - iii sorti en rang dispersion à plat ventre dans le taillis (gauche de la route de Touls)

## Recommandations:

- i Rester à son rang
- ii Ne pas se bousculer
- iii Silence pour entendre la maîtresse
- iv Ne toucher aucun fil électrique ou téléphonique
- v " " " " débris quel qu'il soit



